



Foire aux questions “Formation en Management Culturel”

Si la personne est sélectionnée mais ne peut pas voyager et qu'elle souhaiterait participer en ligne, est-ce que ce sera possible ?

Il s'agit d'un atelier conçu pour des personnes qui seront présentes physiquement comme nous allons avoir plusieurs travaux de groupe.

Selon les informations partagées, la Réunion est un bénéficiaire indirect. Est-ce que cela signifie que nous ne pouvons pas candidater pour cette formation ?

La formation est ouverte à tous les pays mais il est vrai que les pays bénéficiaires du projet sont : Union des Comores, Madagascar, Maurice, Mozambique et Seychelles. La priorité va donc être donnée à ces pays.

Je travaille au sein d'une organisation et le projet est mené par cette dernière. Sur le formulaire est-ce que je mentionne mon nom en tant que candidat ou celui de l'organisation ?

Sur le formulaire, vous devez marquer votre nom puisque c'est vous qui allez participer à la formation. Cependant, dans la description du projet, vous devez bien mentionner que le projet est porté par votre organisation.

Est-ce obligatoire que le projet soit porté par une organisation et donc que le candidat doive obligatoirement faire partie d'une structure ?

La formation est ouverte à tous. Que vous travailliez au sein d'une structure ou en tant que consultant ou en tant qu'indépendant.

Je suis actuellement étudiant et je souhaite postuler. Est-ce que je suis éligible ?

Cela dépend de votre statut. En effet, vous pouvez être étudiant et travailler en même temps. Ce qui nous importe c'est d'avoir un minimum d'expériences professionnelles de 3 ans.

Les 3 ans d'expériences s'appliquent-elles à l'organisation ou à l'individu ?

Le critère d'éligibilité de 3 ans d'expériences s'applique uniquement à l'individu qui postule.

Notre projet se déroule également en-dehors de la zone de l'océan Indien. Ou est-ce que les projets présentés dans la candidature doivent être restreints à la zone des pays cités ?

Toutes les propositions sont toutes éligibles à partir du moment où il y a une dimension régionale ou internationale. Que cela soit par les artistes qui sont invités, soit par les œuvres qui sont montrées soit par les partenariats que vous mettez en œuvre.

Concernant les projets éligibles, doit-il s'agir d'un projet qui a déjà été mis en œuvre ? Ou est-ce que c'est un nouveau projet que l'on doit écrire ?

Tous les projets sont éligibles. Il peut s'agir d'un projet qui n'est encore qu'une idée comme il peut s'agir d'un projet qui est en bonne phase de réalisation. Ou peut être un projet qui existe déjà et que vous souhaitez développer d'un endroit où à un autre. Il n'y a pas de restriction sur le type de projets que vous souhaitez présenter.

Dans les termes de référence, vous mentionnez qu'il faut soumettre une proposition de projet sous format audio ou vidéo ? Est-ce que cela est obligatoire et comment faire ?

Il n'est pas obligatoire de faire une vidéo pour présenter votre projet. Choisissez le format sur lequel vous êtes le plus à l'aise.

- Si vous êtes plus à l'aise à l'écrit, vous pouvez présenter un document écrit ;
- Si vous êtes plus à l'aise dans l'expression orale, vous pouvez vous enregistrer et mettre le lien pour télécharger votre vidéo dans le formulaire.

A l'issue de la formation, est-ce qu'il est prévu un accompagnement pour ces projets ?

Nous n'avons pas prévu d'accompagnement après la formation et il n'y a pas de financement prévu pour les projets qui seront présentés. Cependant, dans le cadre de la formation, vous serez amenés à développer des objectifs, des conditions de mise en œuvre. L'idée est de vous donner des outils pour que vous puissiez trouver des financements vous-même, ensuite.

Si on a déjà été bénéficiaire d'une subvention du projet ICC, peut-on candidater à la formation ?

Oui, vous pouvez soumettre votre candidature.

Sur la plateforme, dans les cases où on doit mettre les documents pour candidater, il est écrit "Présentation du projet et lettre d'appui / invitation". Que doit-on mettre à ce niveau ?

Dû à souci technique, les titres des cases n'ont pas pu être modifiés. Aussi, nous vous invitons à vous référer uniquement aux documents demandés dans les termes de référence, à savoir : formulaire, projet et CV.

Si vous avez des documents additionnels que vous souhaitez soumettre, vous pouvez les ajouter dans une des cases. Pour rappel, c'est un document par case.

Lorsque que nous avons soumis notre candidature, est-ce que nous recevrons un accusé de réception ?

Une fois votre candidature soumise, vous recevrez dans vos spams, une notification.

Mais si nous ne recevons aucune notification, comment peut-on savoir que notre candidature a bien été réceptionnée ?

Dans le cas où aucune notification ne vous est parvenue, vous pouvez envoyer un email à culture@coi-ioc.org pour confirmer sa réception.

Si après avoir soumis la candidature, je me rends compte d'une erreur. Puis-je resoumettre une candidature ?

Vous pouvez en effet resoumettre mais nous vous invitons à envoyer un email à culture@coi-ioc.org pour informer de l'annulation de votre précédente candidature.

Pour rappel

- La non-signature du formulaire et de ses annexes entraîne l'élimination de la candidature
- Les dossiers soumis par email ne seront pas considérés
- Tout dossier incomplet sera éliminé et ne passera pas à l'étape d'évaluation par le jury